



COMMUNE DE LEYSIN

LA MUNICIPALITE

## DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### La Municipalité de la Commune de Leysin

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 16 décembre 2021, le Conseil communal a adopté

le préavis municipal no 15/2021 du 18 octobre 2021 relatif au

### BUDGET DE L'EXERCICE 2022

et a décidé

1. d'approuver le budget de la Caisse communale pour l'année 2022 qui se présente comme suit :

➤ Revenus	CHF	19'967'111.00
➤ Charges	<u>CHF</u>	<u>20'611'163.00</u>
➤ Excédent de charges	CHF	644'052.00

*Le budget pris dans son ensemble n'est pas soumis à référendum, conformément à l'article 107d de la LEDP.*

Leysin, le 16 décembre 2021

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  Jean-Marc Udriot

Le Secrétaire :  Jean-Jacques Bonvin

